




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-605**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1123124-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : QUARTIER BEAUFORT RTE DU PUY STE REPARADE - SERVITUDES - ASSAINISSEMENT
ET EAU POTABLE - TRANCHE 2 - SECTION OI.**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Souad HAMMAL, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : QUARTIER BEAUFORT RTE DU PUY STE REPARADE - SERVITUDES -
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - TRANCHE 2 - SECTION OI.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La réalisation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable desservant les usagers du quartier de Beaufort nécessite le passage en propriétés privées et en conséquence l'établissement d'une servitude de 3 mètres de largeur sur les propriétés suivantes :

- terrain cadastré section OI n°348 appartenant à Mr DELPLANQUE Gérard sur une longueur de 110 mètres,
- terrain cadastré section OI n°243 appartenant à Mr ZANARDI Christian sur une longueur de 86 mètres,
- terrain cadastré section OI n°469 appartenant à Mme PERRIN Elizabeth sur une longueur de 31 mètres,
- terrain cadastré section OI n°292 appartenant à Mr STEIMETZ Roger sur une longueur de 25 mètres.
- terrain cadastré section OI n°57 appartenant à l'Association Les Grands Chênes Mr STEIMETZ Roger sur une longueur de 40 mètres,
- terrain cadastré section OI n°423 appartenant à Mr MUZART Pierre sur une longueur de 183 mètres,
- terrain cadastré section OI n°422 appartenant à Mr CONTICELLO Jean-Christophe sur une longueur de 25 mètres E.U. et 30 mètres E.U + E.P.,
- terrain cadastré section OI n°471 appartenant à Mr CONTICELLO Jean-Christophe sur une longueur de 39 mètres E.U. et 33 mètres E.U + E.P.,

- terrain cadastré section OI n°455 appartenant à Mr FUND Jean-Renée et Mme FUND/LALOUX Béatrice sur une longueur de 32 mètres,

Ces différents propriétaires ont accepté de consentir ces servitudes en tréfonds sans indemnité et autorisent également la Commune à occuper temporairement une bande supplémentaire de 5 à 10 mètres de largeur pour les travaux de pose et d'entretien.

Il convient à présent, de régulariser l'ensemble de cette opération par des actes authentiques. Les frais afférents aux servitudes seront pris en charge par le Budget – Eaux – Assainissement.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les servitudes sus évoquées consenties sans indemnité par les différents propriétaires,
- **DIRE** que les frais afférents aux servitudes seront imputés au Budget Eau -Assainissement,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer le ou les acte(s) à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2017-605 - QUARTIER BEAUFORT RTE DU PUY STE REPARADE - SERVITUDES -
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - TRANCHE 2 - SECTION OI.-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

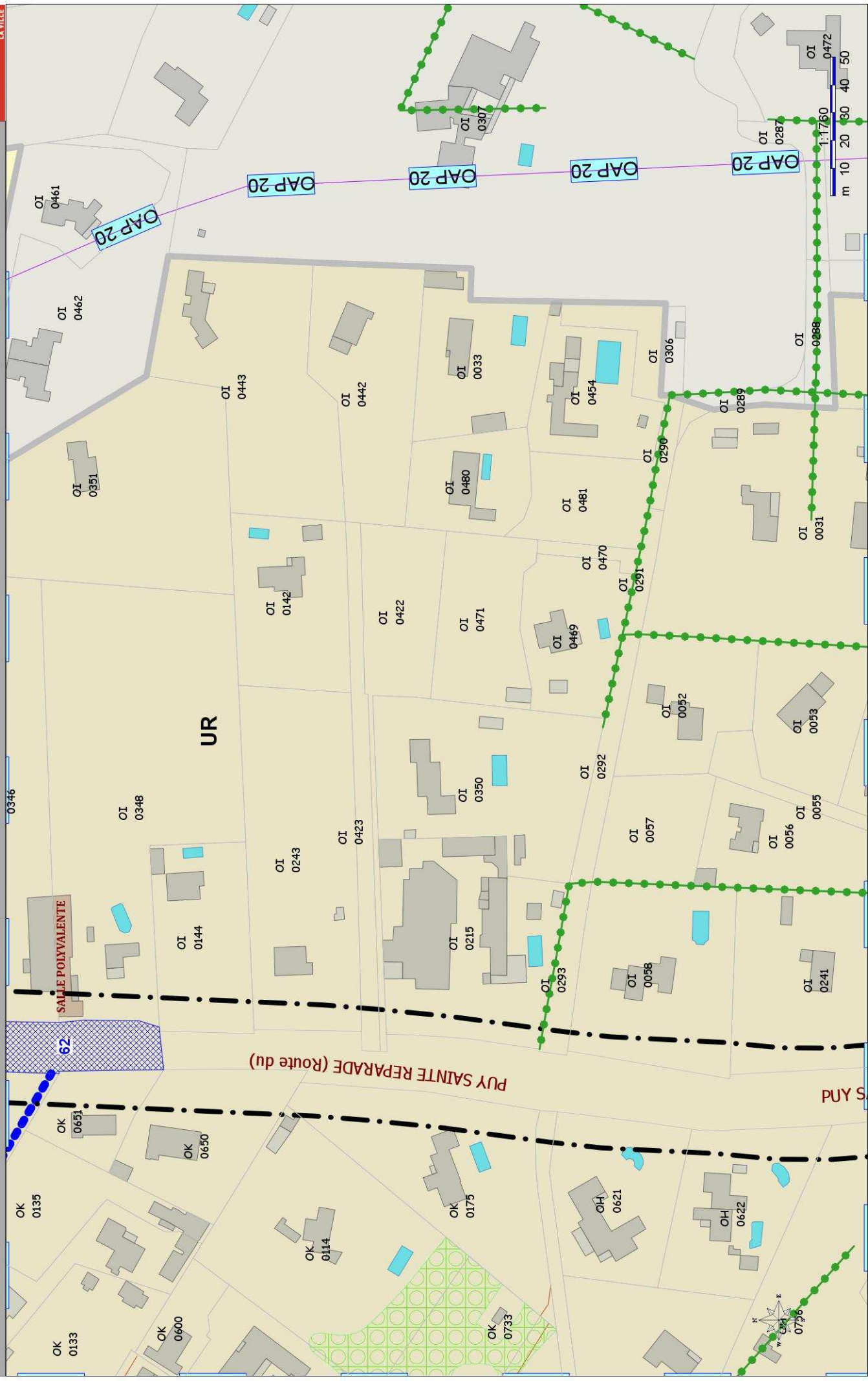
Président de séance et les membres du conseil présents :

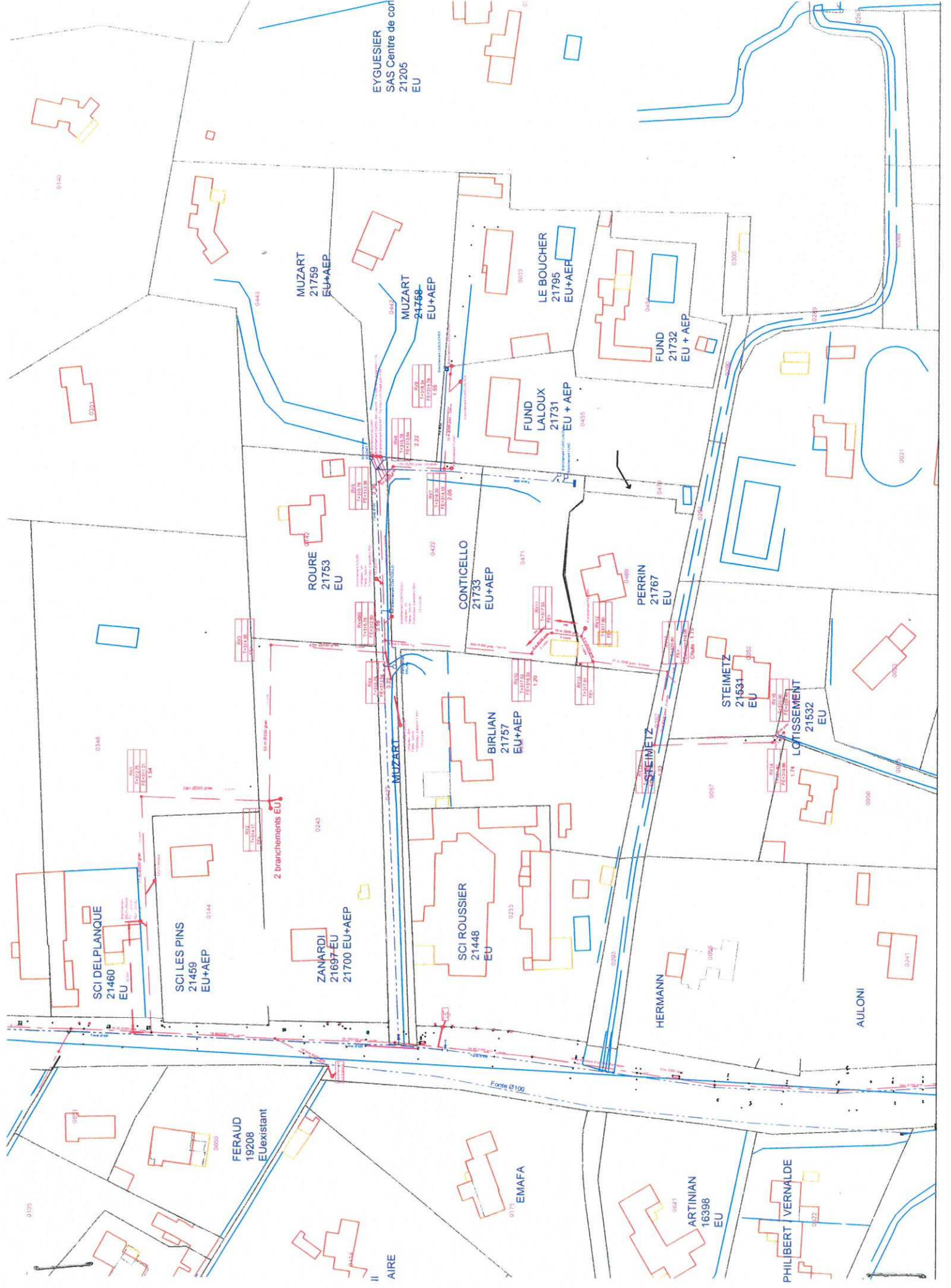
L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

2015-45 SERVITUDES ASSAINISSEMENT BEAUFORT





EYGUESIER
SAS Centre de con
21205
EU

MUZART
21759
EU+AEP

MUZART
21758
EU+AEP

LE BOUCHER
21795
EU+AEP

FUND
21732
EU + AEP

FUND
LALOUX
21731
EU + AEP

ROURE
21753
EU

CONTICELLO
21733
EU+AEP

PERRIN
21767
EU

STEIMETZ
21531
EU

LOTISSEMENT
21532
EU

BIRLIAN
21757
EU+AEP

SCI ROUSSIER
21448
EU

ZANARDI
21697 EU
21700 EU+AEP

SCI LES PINS
21459
EU+AEP

SCI DELPLANQUE
21460
EU

HERMANN

AULONI

FERAUD
19208
EUexistant

EMAFA

ARTINIAN
16398
EU

PHILBERT VERNALDE

AIRE

Forte @100

2 branchements EU

0155

0140

0348

0348

0321

0140

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021

0021